

Lille et la métropole

PENSEZ-Y!

À VENDEURALE EN TER
Des trains supplémentaires sont mis en circulation le dimanche 31 janvier pour Vendœuvre. Les prix spéciaux sont appliqués (aller-retour avec navette : 5 €, par exemple). Réservations : 0 969 369 379.

BONJOUR

COHÉRENCE. Quelle étrange réforme que cette décentralisation du stationnement payant, annoncée au 1^{er} octobre 2016, reportée au 1^{er} janvier 2018 (l'élection présidentielle sera passée). Voici que les maires pourront fixer non seulement le prix du stationnement mais le montant de l'amende en cas de non-paiement. Une décentralisation qui met à mal la cohérence métropolitaine. Chaque ville, jouant cavalier seul, est aujourd'hui en train

de faire ses comptes pour savoir si, entre recettes et coûts liés au fonctionnement, à la gestion des contentieux... le jeu en vaut la chandelle ? Mieux, la gratuité pourrait apparaître comme un véritable produit d'appel pour les commerçants. Ceci posé, le fond de cette réforme se doit d'être travaillé. Qui participera et sous quelles conditions à la mise en place de systèmes informatiques qui traiteront les futurs PV ? p. 5.

Météo

Météo 6°C
Après-midi 11°C
Demain 6°C
Mars 7°C
Après-midi 11°C

Stationnement payant : le pouvoir aux maires



10 Métropole lilloise

LA VOIX DU NORD LUNDI 25 JANVIER 2016

Dépénalisation du stationnement payant : les options divergent

Prévue en octobre 2016, reportée en 2018, la réforme qui permettra aux maires de relever et de percevoir directement le montant des PV pour stationnement impayé (et uniquement pour cela) est dans toutes les têtes. Roubaix s'interroge sur le choix et le coût de la gratuité. Lille, certainement pas...

PAR PATRICK SEGHI
metro@lavoixdunord.fr

LILLE. « Nous avons le personnel et nos horodateurs sont de véritables terminaux. » Lille est en ordre de bataille pour la « dépénalisation » du stationnement payant annoncée pour 2018. La mesure permettra aux maires de fixer à la fois le prix du stationnement et le montant de l'amende en cas de non-paiement (toutes les autres infractions restant du domaine de l'État). « 100% de nos PV sont déjà électroniques et saisis par un smartphone géolocalisé », lâche Jacques Richir, adjoint. Mieux, Lille a étendu ses zones payantes et l'arrivée du paiement par carte a dopé ses recettes. Six millions d'euros en 2015. Quatre millions pour couvrir les frais (salaires et entretien du matériel) et deux réinjectés dans le budget de la ville. De quoi voir venir. L'une des grandes interrogations porte sur le coût effectif du recouvrement et son impact. Certaines communes, comme Roubaix, ne jugent plus l'affaire très rentable (*lire par ailleurs*). Elles semblent prêtes à jeter l'éponge, à défaut d'effacer l'ardoise. D'autres s'en moquent car ne recourant qu'à la gratuité (Villeneuve-d'Ascq) ou à la zone

bleue (Lambersart, Marcq...) Que l'affaire devienne « une variable d'ajustement dans un budget municipal », c'est justement ce qui inquiète Remy Josseaume. Le président de l'Automobile-club des avocats, fervent « combattant du stationnement payant », estime que cette réforme « n'est qu'un prétexte pour enrichir les communes et n'a pas d'impact sur la rotation des voitures ». Pire, la mesure serait « un impôt déguisé, une taxe de stationnement » qui conduira des communes aujourd'hui « gratuites » à franchir le pas. « Faux », lui répond Jacques Richir qui la trouve « efficace et cohérente ».

CONTESTER ?

Si la décentralisation va au bout, c'est l'administration et non le tribunal correctionnel qui récupérera le bébé. « Qui ira de Lille à Limoges pour contester un PV de 35 euros ? », complète Remy Josseaume. Le tout, couplé aux difficultés liées au recouvrement (un tiers des PV sont acquittés) et aux incertitudes sur le transfert de compétences, laisse à penser que si l'objet est de favoriser les transports publics, de réduire la pollution... le ticket a peut-être été mis trop rapidement. La réforme était initialement prévue pour... octobre 2016. Depuis on évoque un report « technique ». ■



Certains craignent que la réforme pénalise les automobilistes.